



VICE-CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL - SÉCURITÉ DE LA DÉFENSE

La vie change

Signalez l'essentiel

Les employés du MDN et les membres des FAC doivent signaler tous changements importants dans leur situation personnelle.

Ne pas signaler ces changements pourrait constituer un problème de sécurité.



Quoi signaler ? **nouvelle mise-à-jour**

- **Changement dans le statut personnel, tel qu'un changement d'état civil**
(passage au statut de célibataire, marié, divorcé, veuf, conjoint de fait ou séparé)
- **Changement de nom**
- **Changement juridique d'une personne**
(passage du statut de résident permanent à celui de citoyen canadien, obtention de la double nationalité avec un autre pays)



Saviez-vous qu'il faut également signaler ceci :

- ✓ **Modification du casier judiciaire**
(condamnation au criminel, suspension du casier judiciaire ou autres interdictions judiciaires)
- ✓ **Interaction avec les forces de l'ordre**
(suspect dans une enquête criminelle ou arrestation)
- ✓ **Lien direct ou indirect avec des criminels**
- ✓ **Changement important de la situation financière**
(faillite ou fortune inattendue)

En informant votre superviseur de tout changement, vous contribuez à limiter la capacité d'autrui à exploiter un risque.



POUR PLUS D'INFORMATION

ODSDN, Norme 4B:
Programme de filtrage de sécurité individuel

- ⊕ **Annexe G : Rapport de changement de situation**
- ⊕ **Rapport de changement de situation**
(Formulaire DND 4151)

LA SÉCURITÉ NE PREND JAMAIS DE PAUSE. | **VIGILANCE!**